

Bondoufle, le 8 juin 2010



Modification des caractéristiques des bons de souscription (BSAR B)

Le Conseil d'administration de Cybergun, leader mondial du tir de loisir, propose, dans le cadre de la délégation accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 septembre 2009, de modifier les caractéristiques des bons de souscription d'actions remboursables (BSAR B) *.

Commentant cette proposition, Jérôme Marsac, Président de Cybergun : « *Nous avons le sentiment que, compte tenu des conditions de marché difficiles, le cours de Bourse de Cybergun ne reflète pas la véritable valeur de la société. Nous avons donc décidé d'adapter les caractéristiques des BSAR B afin de préserver les intérêts des porteurs.* »

Si la proposition de modification des caractéristiques est adoptée, la période d'exercice des 505.159 BSAR B (ISIN : FR0010386219 – CYBSA), émis le 5 janvier 2007, sera prolongée de 3 ans, soit jusqu'au 15 juillet 2013. Le prix d'exercice sera ramené de 27,50 € à 15,00 €, la parité d'exercice (3 bons pour 1 action) restant inchangée.

L'exercice de la totalité des BSAR B entrainerait la création de 168.386 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 2,5 MEUR en cash.

* Sous réserve d'approbation des résolutions soumises à l'Assemblée Générale de la masse des porteurs de BSAR B du 29 juin prochain.

Le groupe Cybergun publiera ses résultats annuels de l'exercice avril 2009 – mars 2010 le 28 juin 2010, après Bourse.

Cybergun

Leader mondial du tir de loisir

Qualification OSEO innovation « Entreprise Innovante »

Euronext Paris - Compartiment C - Code ISIN : FR0004031839 – Mnémo : CYB

Contacts Actus Finance

Analystes – Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib au 01 77 35 04 36

Journalistes : Nicolas Bouchez au 01 77 35 04 37

www.cybergun.com